Leqembi : un «nouvel espoir» contre Alzheimer autorisé en Europe

Compte Test - 2025-04-21 04:45:29 - Vu sur pharmacie.ma

Le 17 avril 2025, la Commission européenne a officiellement autorisé le Leqembi, un traitement destiné à ralentir la progression des troubles cognitifs légers chez certains patients atteints de la maladie d'Alzheimer. Ce médicament, dont le nom scientifique est lecanemab, avait reçu un avis favorable de l'Agence européenne des médicaments (EMA) en novembre 2024, après un premier refus.

Le Leqembi représente une avancée importante dans la lutte contre Alzheimer, car il appartient à une nouvelle génération de traitements qui ciblent l'un des mécanismes soupçonnés de la maladie : les plaques amyloïdes. Ces amas de protéines s'accumulent dans le cerveau et contribuent à la destruction des neurones, ce qui entraîne la perte progressive des fonctions cognitives.

Développé par le laboratoire japonais Eisai en partenariat avec l'américain Biogen, le Leqembi est déjà disponible aux États-Unis depuis 2023, ainsi qu'en Chine, au Japon et au Royaume-Uni. Il s'administre par voie intraveineuse toutes les deux semaines, et son prix avoisine les 25 000 euros (263?405 Dirhams) par patient et par an.

Son efficacité repose sur les résultats d'un essai clinique publié en 2022 dans le New England Journal of Medicine, montrant placebo, après 18 mois de traitement. Autrement dit, le traitement ralentit l'évolution de la maladie mais ne la guérit pas. Il permettrait, selon la Fondation Alzheimer, de prolonger la période d'autonomie des patients de près de 19 mois, dans le meilleur des cas.

Cependant, cette avancée s'accompagne de nombreuses précautions. D'abord en raison de ses effets indésirables : 14 % des patients traités ont présenté des hémorragies cérébrales, un effet secondaire grave, particulièrement chez ceux porteurs de deux copies du gène ApoE4, associé à un risque accru. Aux États-Unis, sept décès et trois handicaps sévères ont été rapportés en lien avec le traitement.

Ces risques avaient conduit l'EMA à refuser dans un premier temps l'autorisation de mise sur le marché du médicament en juillet 2024. Mais à la suite d'un appel et de l'ajout de nouvelles données cliniques, l'agence a reconsidéré sa décision. Elle estime désormais que les bénéfices du Leqembi l'emportent sur les risques, mais uniquement dans une population bien définie de patients : ceux qui présentent des plaques amyloïdes et qui ont au maximum une seule copie du gène ApoE4.

La Commission européenne impose donc un cadre très strict pour l'utilisation du Leqembi. Il ne sera accessible qu'à une minorité de patients répondant à des critères génétiques et biologiques précis. Ce choix vise à maximiser les chances de succès tout en minimisant les risques graves.

Cette autorisation européenne marque une étape importante dans la recherche contre Alzheimer, une pathologie pour laquelle il n'existe toujours pas de traitement curatif. Le Leqembi n'est pas une solution miracle, mais il représente un progrès tangible. Il pourrait offrir un répit significatif à certains patients en ralentissant le déclin cognitif et en prolongeant la période d'autonomie.

Pour autant, de nombreuses incertitudes subsistent. Les effets à long terme du traitement ne sont pas encore connus, faute de recul suffisant. De plus, son coût élevé et la complexité des critères d'éligibilité posent des défis en termes d'accessibilité et de mise en œuvre dans les systèmes de santé européens.

En somme, le Leqembi ouvre une nouvelle voie thérapeutique dans la prise en charge précoce d'Alzheimer, mais son utilisation reste encadrée et réservée à des cas bien spécifiques. L'espoir qu'il suscite doit s'accompagner de prudence, de vigilance et d'un suivi rigoureux des patients concernés.